



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **5 août 2024** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents(es) : Mme Maureen Bédard, Conseillère
M. Raymond Bureau, Conseiller
M. David Hogan, Conseiller
M. Thomas Lavalée, Conseiller
M. Brent Montgomery, Maire
Mme Dorothy Noël, Conseillère

Sont absents(es) : Mme Shelley MacDougall, Conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Brent Montgomery.

Étaient également présents:

Heidi Lafrance, Directrice générale et greffière-trésorière
Alec Montpas, Directeur du Service des travaux publics
Stacy Gagné, Inspecteur municipal

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Séance ordinaire du 8 juillet 2024
4. Période de questions
5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes
6. Avis de motion et règlements
7. Administration
 - 7.1. Coordonnateur jeunesse - poste permanent
 - 7.2. Ajouts à la liste des employés d'été 2024
 - 7.3. Résolution pour informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec du désistement de la demande d'autorisation pour aliéner un lot présentée par la Municipalité dossier 445268
8. Finances
 - 8.1. Compte fournisseurs pour le mois de juillet 2024
9. Sécurité publique
 - 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour juillet 2024
 - 9.2. Adoption du rapport annuel concernant les activités du Schéma de couverture de risque pour l'an 8
10. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
11. Urbanisme et environnement
 - 11.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 11.2. Rapport des permis délivrés pour le mois de juillet 2024
 - 11.3. Deuxième projet de résolution : Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 3 614 735 – 177, chemin Redmond – Poon Pizza
12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire
 - 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
13. MRC et dossiers régionaux
14. Affaires diverses
15. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 19h30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

À 19 h 15 s'est tenue une consultation publique concernant le point suivant :

11.3 Deuxième projet de résolution : Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 3 614 735 – 177, chemin Redmond – Poon Pizza

Le procès-verbal de cette séance de consultation publique fait partie intégrante du présent procès-verbal.

« La personne qui préside la séance, soit M. le Maire Brent Montgomery, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. le Maire Brent Montgomery, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. »

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'ordre du jour sans modification; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit ordre du jour conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

3. Adoption des procès-verbaux

01-08-24 3.1. Séance ordinaire du 8 juillet 2024

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 8 juillet 2024.

4. Période de questions

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

Mme Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière fait un rapport verbal de la correspondance générale et des affaires se rapportant aux séances précédentes.

6. Avis de motion et règlements

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

7. Administration

02-08-24 7.1. Coordonnateur jeunesse - poste permanent

ATTENDU QUE M. Nick Bouffard occupe le poste de coordonnateur jeunesse depuis le 15 avril 2024;

ATTENDU QUE la période probatoire de 3 mois est terminée;

ATTENDU QUE la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire recommande que M. Nick Bouffard soit embauchée pour occuper le poste permanent à temps plein de 35 heures par semaine en tant que coordonnateur jeunesse;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer M. Nick Bouffard comme coordonnateur jeunesse pour un poste permanent.

03-08-24 7.2. Ajouts à la liste des employés d'été 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Raymond Bureau

APPUYÉ PAR Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ajouter Cédric Cabana, Gabrielle Julien, Sarah Maude Boudreault et Naomie Cloutier à la liste des employés pour l'été 2024.

04-08-24 7.3. Résolution pour informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec du désistement de la demande d'autorisation pour aliéner un lot présentée par la Municipalité dossier 445268

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec du désistement de la demande d'autorisation pour aliéner un lot présentée par la Municipalité, dossier numéro 445268.

8. Finances

05-08-24 8.1. Compte fournisseurs pour le mois de juillet 2024

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de juillet 2024;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavalée

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juillet 2024 totalisant la somme de 348 526,02 \$ laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour juillet 2024

Le rapport de juillet sera présenté en septembre.

06-08-24 9.2. Adoption du rapport annuel concernant les activités du Schéma de couverture de risque pour l'an 8

ATTENDU QUE la MRC de la Jacques-Cartier a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 21 avril 2010;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le rapport annuel des activités doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE les rapports annuels produits et adoptés par les neuf villes et municipalités de la MRC de la Jacques-Cartier doivent être expédiés au ministre de la Sécurité publique par la MRC tel que prévu par la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel des activités réalisées sur son territoire, et l'adopte tel que déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Valcartier adopte le rapport annuel des activités réalisées sur son territoire pour l'an 8, soit du 1er mai 2023 au 1er juin 2024;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de la Jacques-Cartier.

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

M. Alec Montpas fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport de l'inspecteur municipal

M. Stacy Gagné, inspecteur municipal, fait un rapport verbal des activités du Service d'urbanisme et de l'environnement.

11.2. Rapport des permis délivrés pour le mois de juillet 2024

Un total de 15 permis a été délivré pour le mois de juillet 2024:

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
Agrandissement et rénovation bâtiment complémentaire	2	7 000,00 \$	70,00 \$
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	1	0,00 \$	75,00 \$
Construction bâtiment complémentaire	3	140 000,00 \$	195,00 \$
Construction nouvelle résidence	2	975 000,00 \$	400,00 \$
Coupe forestière	2	40 000,00 \$	175,00 \$
Démolition	1	700,00 \$	50,00 \$
Installation septique	2	40 000,00 \$	200,00 \$
Puits	2	27 000,00 \$	200,00 \$
SOUS-TOTAL	15	1 229 700,00 \$	1 365,00 \$
TOTAL	15	1 229 700,00 \$	1 365,00 \$

07-08-24

11.3. Deuxième projet de résolution : Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – lot 3 614 735 – 177, chemin Redmond – Poon Pizza

Une consultation publique concernant un Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a précédé la séance du conseil régulière à 19 h. Le Maire Brent Montgomery a souhaité la bienvenue aux personnes présentes et a ensuite invité l'inspecteur municipal, M. Stacy Gagné, à présenter le projets

Étaient présents :

Le Maire Brent Montgomery et les conseillers suivants :

Maureen Bédard
Raymond Bureau
David Hogan
Thomas Lavallee
Dorothy Noël

Ainsi que 7 résidants de la Municipalité.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 268 le 19 mars 2024 ;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 268 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble permet au conseil municipal d'autoriser un projet sur demande et aux conditions qu'il détermine, même s'il déroge à un ou plusieurs règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de projet particulier de M. Marc-André Poon, Mme Marie-Christine Jobin et de M. Jen-Hsun Poon en date du 15 mars 2024 pour la propriété au 177 chemin Redmond ;

ATTENDU QUE le but de la demande est d'autoriser un usage de traiteur comme usage complémentaire à un usage résidentiel ;

ATTENDU QUE le but de la demande est d'autoriser la vente de mets préparés pour emporter dans un bâtiment complémentaire de la propriété ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Gabriel-de-Valcartier suite à l'analyse du dossier recommande au conseil municipal d'accepter le projet sans modification ;

ATTENDU QUE le projet respecte le Plan d'urbanisme de la municipalité ;

ATTENDU QUE cette résolution sera soumise à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1);

IL EST PROPOSÉ PAR Maureen Bédard

APPUYÉ PAR David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le présent projet de résolution soit adopté selon les dispositions ci-dessous mentionnées :

1. Territoire d'application

La présente résolution s'applique au lot 3 614 735 du cadastre du Québec situé au 177 chemin Redmond en zone H-10.

2. Autorisation usage

Malgré le règlement de zonage en vigueur, est autorisé sur le lot identifié au paragraphe 1, le service de traiteur à condition de répondre aux conditions décrites au paragraphe 3.

Toutes les dispositions prévues à la réglementation municipale qui ne sont pas en contradiction avec la présente résolution sont applicables.

3. Dispositions relatives au projet

- a. Il sera permis d'exercer un usage de traiteur dans un bâtiment annexe de la résidence, adossé au garage détaché et ne dépassant pas 4,6m x 4.3m x 5m (voir plan à l'annexe 1);
- b. L'annexe sera implantée en arrière du garage tel que sur le plan d'implantation en annexe 2;
- c. La présence d'un maximum de deux employés autres que les propriétaires présents sur la propriété sera permis;
- d. Ils pourront exercer l'usage à l'extérieur de la résidence principale;
- e. Maximum de 15 personnes (clients) sur la propriété en même temps;
- f. Maximum de 4 tables à pique-nique sur la propriété;
- g. La vente de mets préparés et de pizza pour emporter est autorisé;

- h. La vente devra être faite le samedi entre 16h30 et 19h30 pour un maximum de 10 fois par année;
- i. L'activité de traiteur ne devra pas nuire aux voisins par le bruit, les odeurs ou toutes autres raisons;
- j. L'entreprise aura l'obligation de fournir à la municipalité son permis de la MAPAQ;
- k. L'entreprise devra aller chercher la signature des trois voisins adjacents qui donne leur accord au projet particulier d'usage de traiteur comme usage complémentaire à un usage résidentiel.

12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

13. MRC et dossiers régionaux

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 28 août 2024 à 19h.

14. Affaires diverses

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. Levée de la séance

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19 h 50.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.